

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

25/01/2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 18/01/2021

Présents : BRUSSAT ELISABETH, LACHAMP PATRICIA, ROUVIDANT JEAN-LOUIS, ROBIN CHRISTIAN, CARRE SOPHIE, DAUDUIT CEDRIC, BOURBONNAUX ANTHONY, DOLCEMASCOLO LAURENT, MAURIN DANIEL, MARQUES NICOLE, CHABANAT REMI, DA SILVA PATRICIA , MARECHAL SYLVETTE

Absents : FOUR CINDY, PONCEPT RICHARD

I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Sylvette MARECHAL est élue secrétaire de séance.

1.Prise en charges des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2021

Vu l'article L 1612-1 du Code General des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire préalablement à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater sur les bases du budget général 2020 dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement.

Les dépenses concernées sont :

Commune : 1 076 971,41 €
Assainissement : 68 995,47 €
Base : 14 700,00 €
Gestion Immobilière : 144 913.79 €

Pour le budget Commune :

Soit pour la Commune : $1\,076\,971,41 \text{ €} / 4 = 269\,242,85 \text{ €}$
Répartis comme suit :
Ouverture des crédits au compte 2313 pour 125 242.85 €
Ouverture des crédits au compte 2315 pour 80 000 €
Ouverture des crédits au compte 2312 pour 60 000 €
Ouverture des crédits au compte 2152 pour 4 000 €

Pour le budget Assainissement :

Soit pour l'Assainissement : $68\,995,47 \text{ €} / 4 = 17\,248,86 \text{ €}$
Répartis comme suit :
Ouverture des crédits au compte 2315 : 17 248,86 €

Pour le budget Gestion Immobilière :

Soit pour le Budget gestion Immobilière : $144\,913,79 \text{ €} / 4 = 36\,228,44 \text{ €}$
Répartis comme suit :

Ouverture des crédits au compte 2313 : 20 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2021, à engager liquider les dépenses ci-dessus énoncées pour le budget Commune et le budget Assainissement et le budget Base de loisirs.

2.Mise en place du budget participatif

Madame le Maire expose qu'afin de valoriser la participation des citoyens, la Commune d'Orléat souhaite mettre en place à compter de 2021, un budget participatif sur son territoire.

Le budget participatif est un dispositif démocratique permettant aux habitants de proposer puis de choisir des projets d'investissement d'intérêt général pour la commune.

Un règlement intérieur sera soumis au vote du Conseil Municipal en vue de son adoption. Ce règlement s'appliquera au 1^{er} budget et aux suivants.

Aussi le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en place d'un budget participatif.

3.Achat parcelle AW 97 Mr DUTOUR

La Commune souhaite acquérir par acte administratif la parcelle AW 97 appartenant à Mr DUTOUR. Le Conseil Municipal donne son accord pour que la Commune achète cette parcelle par acte administratif.

4.Notification des taux de redevances pour pollution de l'eau et modernisation des réseaux de collecte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à compter de 2021, pour la facturation de la redevance assainissement :

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte :0.15 €/m3.

5.Remise loyers COVID

Suite à l'épidémie de CORONAVIRUS, la Commune a décidé de suspendre les loyers des commerçants n'ayant pu ouvrir pendant la période de confinement dont notamment les bars/restaurants. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de remettre gracieusement le loyer de décembre 2020 et janvier, février 2021 pour la SARL LA GUINGUETTE.

6.Avenant marché Aménagement Centre Culturel et Sportif VIER lot 10 Plâtrerie-Peinture

Afin de réaliser des travaux supplémentaires dans cadre du lot 10 Plâtrerie-Peinture pour la réhabilitation du Centre Culturel et Sportif, Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de soumettre au Conseil Municipal l'Avenant n°1 pour la fourniture et la pose d'isolant supplémentaire, ce qui portera la totalité du marché à 136 321,20 € TTC

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'Avenant n°1 avec l'entreprise VIER.

7.Retrocession lot volume 1 cadastre AW n°10

L'Établissement Public a acquis pour le compte de la Commune d'Orléat l'immeuble cadastré AW10 de 200 m². Il est proposé au Conseil Municipal, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rachat par acte notarié des immeubles cadastrés AW10 et les modalités relatives à cette transaction

8.Convention de travaux avec EPF SMAF pour le lot volume 1 AW n°10

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a confié à l'EPF-SMAF AUVERGNE l'acquisition de l'immeuble cadastré AW n°10, situé Place Saint David's, dans le cadre du projet de revente au Cabinet de Médecins. Elle donne lecture du projet de convention de gardiennage à intervenir avec

l'EPF-SMAF AUVERGNE pour permettre à la commune de prendre possession, à titre transitoire, des biens mis à sa disposition gratuite et immédiate, pendant toute la durée de la présente convention, pour la Convention de Gardiennage du lot volume 1 cadastre AW n°10. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention de gardiennage.

9. Remise loyers Local Place Saint David's Esthéticienne

Madame Elodie BERUJON a demandé une exonération partielle des loyers restants dûs à la Commune d'Orléat. Madame BERUJON a cessé son activité début septembre suite à des difficultés économiques dues à crise sanitaire liée au COVID de 2020.

Aussi elle propose au Conseil Municipal qu'une remise partielle à titre gracieux soit faite à Madame BERUJON.

AFFDIV01 : Loyers Madame VANNIER

Suite à l'effondrement de la maison, située 6 route Pont de Dore à Orléat le 22 janvier 2021, la Commune d'Orléat a proposé de reloger la propriétaire de cette maison dans l'appartement appartenant à la Commune situé à Pont Astier. Le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Mme le Maire à signer le bail.